



Procès-Verbal Tournois Internationaux

Réunion du 24 mars 2025

Autorisations accordées sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes en cause et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de sortie du territoire de la Fédération concernée pour les tournois ayant lieu sur le territoire français.

Accord de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football pour les clubs suivants :

A.S.J. FOOTBALLEURS DOMENOIS

*Organisation d'un tournoi international **les 30 et 31 mai 2025** réservé à la **catégorie U13** en présence d'équipes italiennes.*

Autorisation accordée en vertu des prescriptions des articles 176 à 179 des Règlements Généraux de la FFF sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes concernées.

ET. S. FILLINGES

*Organisation d'un tournoi international **les 14 et 15 Juin 2025** réservé aux catégories U9, U11, U13 en présence d'équipes suisses.*

Autorisation accordée en vertu des prescriptions des articles 176 à 179 des Règlements Généraux de la FFF sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat et les plateaux auxquels participent les équipes concernées.